



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 juillet 2009

OPAH-RU - ESPACES PUBLICS CENTRAUX -  
APPROBATION DU PROGRAMME ET  
LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE  
MAÎTRISE D'OEUVRE - ARTICLE 74 DU CODE  
DES MARCHÉS PUBLICS

Accusé de réception de la préfecture en date du  
vendredi 10 juillet 2009

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

*Conseillers :*

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

**Secrétaire de séance :** M. Patrick DELAUNAY -

**Excusés avant donné pouvoir :**

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGE
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

**AMERU**

**OPAH-RU - ESPACES PUBLICS CENTRAUX - APPROBATION DU  
PROGRAMME ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DE  
MAÎTRISE D'OEUVRE - ARTICLE 74 DU CODE DES MARCHÉS  
PUBLICS**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre de l'OPAH-RU, la Ville de Niort s'est engagée, au-delà du volet habitat, dans une stratégie de renouvellement urbain. C'est en ce sens qu'est menée une dynamique de requalification et de réhabilitation sociale et urbaine visant la reconquête du centre ville, de son espace urbain et de son cadre de vie en agissant sur différents pôles : l'habitat, le patrimoine, le développement économique, social et touristique, la gestion maîtrisée de l'espace et de l'environnement, les déplacements.

Pour ce faire, l'année 2008-2009 a été mise à profit pour engager les études indispensables pour mener à bien l'enjeu de reconquête du centre ville et dont la principale gageure est bien de sortir de l'hégémonie de la voiture. Il s'agit ainsi de :

- rendre le centre ville plus attractif en favorisant la venue de nouveaux habitants,
- améliorer la qualité de vie,
- développer l'animation de la ville
- mettre en valeur le patrimoine bâti.

Au-delà, il s'agit de doter la ville d'une attractivité et d'une identité propice à affirmer une audience au moins régionale.

Afin d'insuffler une réelle dynamique, il est donc nécessaire d'intervenir de manière marquante sur ces espaces publics afin, notamment, de marquer la continuité du projet de ville engagé avec l'aménagement de la Place de la Brèche.

Le projet global et cohérent qui imprime désormais le dessein de la ville de Niort s'engage dans une phase opérationnelle qui concentre son intervention sur un axe historique tracé de la place de la Brèche à la Sèvre Niortaise. Le schéma directeur retenu en matière de stationnement, de plan de circulation et de redynamisation économique libère un espace public en capacité de projeter et de mettre en œuvre des fonctions et des usages d'une ville renouvelée par une requalification en profondeur qui s'inscrit dans une démarche environnementale appuyée et pour une ville accessible à tous.

En cela, les opérations ciblées sur cet axe constituent le socle d'une action cohérente de reconquête du cœur de ville traitant à la fois de la qualification et de l'application contemporaine des pratiques et des usages pour offrir des espaces publics où pourront se côtoyer diverses générations et des groupes aux pratiques et rythmes de vie différents.

La force du projet affirme l'urbanité de la ville centre. En cela, les parcours, les déambulations, les capacités d'animation des espaces publics sont au cœur du projet. Les espaces et fonctions jusqu'alors dissociés et segmentés seront désormais liés et reliés entre eux pour ne faire qu'un et la Sèvre, élément du patrimoine à part entière, reprend désormais sa place dans la ville en tissant une relation nouvelle par une mise en scène qui procède d'une revalorisation urbaine par le fleuve dans Niort.

Cet enjeu de cœur de ville se traduit dans la conjugaison d'opérations d'aménagement complémentaires, imminentes ou en cours d'étude, et opérationnelles à moyen terme (2 à 5 ans) :

- aménagement de la place de la Brèche, place de 5 ha au cœur de la ville,
- reconquête des espaces publics aux abords du Donjon et des Halles,
- aménagement du site Boinot,

- requalification des espaces publics centraux, dans le cadre de l'OPAH RU.

La reconquête des espaces publics centraux, dont l'axe majeur de revalorisation urbaine est clairement identifié dans l'hypercentre par les rues Ricard, Victor Hugo, Brisson, la place du Temple et les espaces adjacents, a commencé avec la piétonisation rendue opérationnelle depuis le 27 juin dernier.

Pour ce faire, et compte tenu des délais impartis par les contractualisations, il convient de lancer dès à présent la consultation de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics sur la base du programme ci-annexé.

Le coût prévisionnel des travaux a été établi à 1 430 550 € HT.

Par ailleurs, outre les modalités (programme et enveloppe affectée aux travaux), le Conseil municipal doit se prononcer sur la composition du jury. En effet, conformément aux articles 24 et 74 du Code des Marchés Publics, le Conseil municipal doit désigner les élus membres du jury chargé d'examiner les offres.

Le jury sera composé de la manière suivante :

- 1 Président(e) : Madame le Maire ou son représentant qui devra être désigné par arrêté ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés en son sein par le Conseil municipal
- 1/3 de personnes qualifiées présentant les mêmes qualifications professionnelles que celles exigées des candidats recherchés. Ces 3 personnes seront désignées par arrêté du Maire et compléteront ce jury de 9 membres.

En outre, seront invités aux réunions du jury avec voix consultative :

- 1 représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF)
- le trésorier Principal

Après délibération de ce jury, le Conseil municipal sera appelé à approuver et à attribuer le marché.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme des espaces publics centraux du projet d'aménagement de l'OPAH-RU
- approuver l'enveloppe financière affectée aux travaux
- autoriser Mme le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre à intervenir
- procéder à l'élection des membres du jury (collège des élus), 5 titulaires et 5 suppléants, par un vote à bulletin secret

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 44

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 44

<b>Elus titulaires :</b>	<b>Elus suppléants :</b>
- Frank MICHEL	- Michel GENDREAU
- Amaury BREUILLE	- Nicolas MARJAULT
- Pascal DUFORESTEL	- Jacques TAPIN
- Jean-Claude SUREAU	- Josiane METAYER
- Jacqueline LEFEBVRE	- Alain BAUDIN

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 40  
Contre : 0  
Abstention : 5  
Non participé : 0  
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**